

## ORDONNANCES

**PRENEZ AVIS** que lors de sa séance ordinaire du 16 janvier 2023, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA23 22001** – Résolution CA23 220018 (dossier 1228505004)

Ordonnance déterminant les manœuvres obligatoires sur la rue Richmond à l'approche nord de l'intersection avec la rue Saint-Jacques

*Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.3°).*

**OCA23 22002** – Résolution CA23 220019 (dossier 1227365005)

Ordonnance établissant la direction de la voie et les manœuvres obligatoires sur la rue de Sébastopol, entre les rues Favard et Le Ber

*Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 1° et 3°).*

**OCA23 22003 et OCA23 22004** – Résolution CA23 220020 (dossier 1226748012)

Ordonnance relative à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – janvier 2023

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);*

*Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1° et 3°);*

**OCA23 22005** – Résolution CA23 220021 (dossier 1228505005)

Ordonnance relative à l'exécution des travaux de finition du béton au niveau du nouveau bâtiment de l'organisme La Maison Benoit Labre sur l'avenue Greene, entre les rues Notre-Dame Ouest et Doré

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA23 22001 et OCA23 22002 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

Fait à Montréal, le 17 janvier 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire

---